

Tarifs

24-06-2010

Dernière mise à jour : 02-09-2019

TARIFS HORAIRE Les frais de dossier sont de 20 euros. Ils sont valables un an et pour toute la famille. Le règlement s'effectue à chaque séance. Tarif horaire pour moins de 10 heures de cours Coût horaire réel après réduction d'impôts
 Tarif horaire pour plus de 10 heures de cours Coût horaire réel après réduction d'impôts

PRIMAIRE 26 €;

13 €;

25 €;

12,50 €;

COLLEGE 27 €;

13,50 €;

26 €;

13 €;

FORMULE PREPA : 3ème BREVET/CAP/BEP 27 €;

13,50 €;

26 €;

13 €;

LYCEE 27 €;

13,50 €;

26 €;

13 €;

PREPA BAC (1,5 heure / 2 heures)

27 €;

13,50 €;

26 €;

13 €;

POST BAC / CONCOURS 28 €;

14 €;

27 €; 13,50 €;

Comment déclarer vos dépenses de service ?

Mode d'emploi pour remplir votre déclaration fiscale • Vous recevrez une attestation détaillée de l'organisme DECLIC à joindre à votre déclaration • Si vous déclarez votre salarié à domicile au Centre national du Chèque emploi service universel, le Centre national du CESU vous a adressé une attestation fiscale de vos dépenses (salaires nets déclarés + cotisations sociales prélevées sur votre compte bancaire). Cette attestation fiscale peut également être téléchargée sur www.cesu.urssaf.fr • Si vous déclarez votre salarié à domicile à l'Urssaf de votre département, l'Urssaf vous a adressé une attestation fiscale de vos dépenses (salaires nets déclarés + cotisations sociales payées). Le paiement peut s'effectuer dans le cadre des CESU qui vous permettent de bénéficier d'une réduction d'impôts (ou d'un crédit d'impôts pour les personnes non imposables) avec un minimum de formalités. Trois modes de règlement sont possibles :

- Paiement par chèque bancaire
- Paiement par virement bancaire

- Paiement à l'aide d'un carnet de chèques CESU à demander à votre agence bancaire
- Paiement à l'aide de chèques emploi-service préfinancés; pour cela, adressez-vous à votre comité d'entreprise [2].

- <http://www.cesu.urssaf.fr/cesweb/infoadh.jsp>

- <http://www.cesu.urssaf.fr/cesweb/ces4.jsp>